

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE
T/PV.1402
12 juin 1972
FRANCAIS

Trente-neuvième session

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA MILLE QUATRE CENT DEUXIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 12 juin 1972, à 10 h 30.

Président : M. BENNETT (Etats-Unis d'Amérique)

- Rapport du Secrétaire général sur la vérification des pouvoirs
- Moyens d'études et de formation offerts par les Etats Membres aux habitants des territoires sous tutelle : rapport du Secrétaire général
- Diffusion, dans les territoires sous tutelle, de renseignements sur l'Organisation des Nations Unies et le régime international de tutelle : rapport du Secrétaire général
- Coopération avec le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale

Les rectifications au présent compte rendu doivent être soumises dans l'une des deux langues de travail du Conseil (anglais ou français) et adressées en double exemplaire, dans un délai de trois jours ouvrables, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Service des conférences, bureau LX-2332. Les rectifications reçues seront publiées sous forme de rectificatif.

LE PRESENT COMPTE RENDU AYANT ETE DISTRIBUE LE 13 JUIN 1972, LA DATE LIMITE POUR L'ACCEPTATION DES RECTIFICATIONS SERA LE 16 JUIN 1972.

Les délégations sont priées de bien vouloir faciliter la tâche du Secrétariat en observant strictement ce délai.

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA VERIFICATION DES POUVOIRS (T/1734)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Un membre du Conseil désire-t-il faire des observations sur ce rapport? S'il n'y a pas d'observations, je proposerai au Conseil de décider de prendre note du rapport du Secrétaire général. S'il n'y a pas d'objections, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

MOYENS D'ETUDES ET DE FORMATION OFFERTS PAR LES ETATS MEMBRES AUX HABITANTS DES TERRITOIRES SOUS TUTELLE : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (T/1736)

M. ASHWIN (Australie) (interprétation de l'anglais) : Sur ce point, je souhaite simplement dire que, comme les membres du Conseil s'y attendent, avec le nombre croissant de Papuans-Néo-Guinéens qui entreprennent des études supérieures ou qui acquièrent une formation spécialisée dans différentes matières, un intérêt accru pour les possibilités d'études à l'étranger se fait jour. Bien que l'Australie soit le principal centre de formation en dehors du Papua-Nouvelle-Guinée, les Papuans-Néo-Guinéens font des études dans un nombre toujours plus grand de pays, et l'intérêt éveillé par les possibilités offertes dans la brochure concernant les études à l'étranger est beaucoup plus vif qu'autrefois.

La politique du gouvernement est de favoriser au Papua-Nouvelle-Guinée la croissance de cet intérêt et de multiplier les contacts avec le monde extérieur. Les fonctionnaires du Papua-Nouvelle-Guinée se rendent souvent à l'étranger; au cours de ces visites, ils ont la possibilité d'y voir les établissements de formation et d'évaluer leur application éventuelle à la formation des Papuans-Néo-Guinéens. Je pourrais indiquer à ce sujet que les trois Conseillers spéciaux qui faisaient partie de la délégation australienne pendant l'examen de la situation au Papua-Nouvelle-Guinée ont quitté les Etats-Unis, et nous espérons qu'avant de rentrer chez eux, ils se rendront, ensemble ou séparément, au Royaume-Uni, en Suisse, en République fédérale d'Allemagne, en Union soviétique, en Italie, au Kenya, en Thaïlande, en Malaisie et à Singapour.

M. SACKSTEDER (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) :

En ce qui concerne cette question, ma délégation voudrait déclarer, pour le compte rendu, que mon gouvernement continue de s'intéresser vivement à ce que le plus grand nombre possible de Micronésiens aient des possibilités de formation dans des régions autres que les Etats-Unis. Ma délégation a eu l'occasion de constater, au cours de ces dernières années, que, très souvent, lorsque des demandes de formation sont présentées - peut-être en raison du désir du Secrétariat, notamment, de trouver les établissements qui conviennent le mieux pour la formation de ces Micronésiens -, les demandes qui visaient des régions autres que les Etats-Unis ont été maintes fois rejetées avec la mention que cette formation pourrait mieux être donnée dans des établissements des Etats-Unis.

M. Sacksteder (Etats-Unis)

Cela ne veut pas dire, bien sûr, que le Secrétariat dissuade les Micronésiens d'obtenir une formation ailleurs qu'aux Etats-Unis. Mais ma délégation espère qu'au cas où d'autres possibilités semblent exister, le Secrétariat tiendra compte de l'expérience très enrichissante dont peut bénéficier un stagiaire s'il va faire des études dans un autre pays ou dans une autre région plutôt que de lui offrir ou de lui recommander une formation dans les établissements des Etats-Unis. En d'autres termes, ma délégation espère que lors de l'examen de ces demandes, le Secrétariat fera de très grands efforts pour encourager le choix d'établissements de formation situés ailleurs qu'aux Etats-Unis de préférence à des établissements situés aux Etats-Unis proprement dits, à Hawaii ou à Guam.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Quelqu'un désire-t-il faire d'autres observations sur cette question? S'il n'y a plus d'orateurs, je proposerai que nous décidions de prendre acte du rapport du Secrétaire général, réglant ainsi la question.

Il en est ainsi décidé.

DIFFUSION, DANS LES TERRITOIRES SOUS TUTELLE, DE RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LE REGIME INTERNATIONAL DE TUTELLE : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (T/1737)

M. ASHWIN (Australie) (interprétation de l'anglais) : La partie consacrée au Papua-Nouvelle-Guinée dans le rapport du Secrétaire général (T/1737) et la partie qui se trouve à la page 217 du rapport de l'Autorité administrante sur le Papua-Nouvelle-Guinée pour 1970-1971, intitulée "Enseignement relatif aux Nations Unies", donnent un aperçu assez juste de ce qui est fait dans le Territoire pour mieux faire connaître les Nations Unies et le régime international de tutelle.

Les membres du Conseil savent, naturellement, qu'il y a un centre d'information des Nations Unies à Port Moresby et qu'il existe une très étroite coopération entre ce centre et le Ministère de l'information et des services de vulgarisation du Papua-Nouvelle-Guinée. Comme les membres du Conseil peuvent le constater à la page 218 du rapport, l'une des publications diffusées par ce ministère pendant la période à l'examen avait pour titre "Les Nations Unies - Faits fondamentaux à l'intention de la population de la Nouvelle-Guinée" ("United Nations -- Basic Facts for the People of New Guinea").

M. Ashwin (Australie)

Les membres du Conseil se rappelleront que pendant l'examen de la question l'année dernière, le Conseil était saisi d'une suggestion formulée par la Mission de visite de 1971 quant à une petite augmentation de l'appui financier accordé au Centre d'information des Nations Unies, surtout pour lui permettre d'étendre ses services de rédaction et de traduction et pour donner au Directeur la possibilité de voyager davantage dans le Territoire. A la dernière session, cette question a été quelque peu discutée. Aucune recommandation n'a été faite mais ma délégation a dit que la Puissance administrante examinerait les moyens de donner une assistance accrue au Centre d'information pour l'élargissement de ses services. En fait, nous avons pu aider le Centre de diverses manières. Comme il est noté dans le rapport, le Ministère de l'information et des services de vulgarisation a aidé le Centre à traduire ses documents dans les langues du Papua-Nouvelle-Guinée autres que l'anglais. Ceci avait été l'un des points essentiels de la discussion l'année dernière. Une aide a également été accordée pour l'impression et la diffusion de cette documentation.

La station de radio de l'Administration et celle de l'Australian Broadcasting Commission ont consacré d'assez longues périodes d'émission à la diffusion de données émanant du Centre. L'Administration met une voiture à la disposition du Directeur du Centre et de ses collaborateurs. Elle a pris des dispositions afin que le Centre puisse acheter les fournitures de bureau et autres dont il a besoin dans les entrepôts du gouvernement, et ce à des prix fortement réduits. Enfin, l'Administration a été en mesure d'aider le Directeur du Centre à voyager davantage au Papua-Nouvelle-Guinée.

Lorsqu'elle l'a vu dans son bureau à Port Moresby en février dernier, le Directeur a dit à la Mission de visite que, pendant la période qui s'était écoulée depuis la visite de la Mission de 1971, il avait, en fait, été à même de voyager beaucoup et s'était rendu dans tous les principaux centres du Papua-Nouvelle-Guinée une fois ou davantage.

Le Centre a préparé et distribué des documents très divers sur les activités des Nations Unies. J'ai ici un Feature Release récent - No 36/72 du 27 avril - sur les institutions du système des Nations Unies qui énumère, pour chacune des treize institutions spécialisées, l'AIEA et le GATT, le nom, l'ensemble de la

composition, les fonctions, l'emplacement du siège, l'importance du budget, les principaux fonctionnaires et collaborateurs, et certains détails quant à la constitution et aux accords avec les Nations Unies. S'il n'intéressera sans doute pas beaucoup les habitants des villages du Papua-Nouvelle-Guinée, ce document sera d'un intérêt évident pour les étudiants des niveaux secondaire et tertiaire supérieurs et pour quiconque souhaite se mettre au courant de la structure générale de l'Organisation des Nations Unies.

Le Centre a traité assez en détail des activités des Nations Unies en matière de décolonisation. Bien entendu, il parle de l'oeuvre du Conseil de tutelle au cours de sa session annuelle ainsi que des discussions du Comité des Vingt-Quatre, y compris ses réunions en Afrique, et de la Quatrième Commission.

Lorsque la dernière Mission de visite s'est rendue au Centre d'information des Nations Unies à Port Moresby, elle s'est entretenue avec le Directeur du fonctionnement du Centre et de la mesure dans laquelle les renseignements sur les Nations Unies et leurs activités étaient diffusés au Papua-Nouvelle-Guinée par son intermédiaire et celui de l'Administration.

Toute la documentation provenant des Nations Unies et destinée au Centre, au moins jusqu'en février dernier, était envoyée par la valise. Cela n'a rien de surprenant. Il semble cependant à ma délégation que pour intensifier les activités du Centre et renforcer son influence, il conviendrait d'envisager d'envoyer quelquefois des renseignements d'intérêt immédiat par télégramme. Les résolutions de l'Assemblée générale qui intéressent directement le Papua-Nouvelle-Guinée, les décisions concernant les missions de visite, les décisions relatives à l'admission du Papua-Nouvelle-Guinée en qualité de membre associé dans différents organismes des Nations Unies et les recommandations du Conseil de tutelle ainsi que celles du Comité des Vingt-Quatre sont, de l'avis de ma délégation, des exemples de renseignements qui devraient être communiqués au Centre par télégramme, au moins sous forme résumée, et non pas simplement envoyés par la valise.

Il est également important que le Centre reçoive des renseignements exacts. L'année dernière, le Conseil de tutelle a décidé, par 5 voix contre zéro, avec une abstention, d'envoyer une mission de visite chargée d'observer les élections à la Chambre d'assemblée du Papua-Nouvelle-Guinée en 1972.

M. Ashwin (Australie)

L'Union soviétique a été l'un des cinq membres du Conseil à voter en faveur de cette résolution. Quelques semaines plus tard, ayant reçu des renseignements du Siège des Nations Unies par la valise, le Centre d'information des Nations Unies à Port Moresby a publié un communiqué de presse sur la résolution et sur la prochaine mission. Dans ce communiqué, il était dit que la résolution sur l'envoi de la mission de visite avait été adoptée par cinq voix pour, contre zéro avec une abstention et que cette abstention était celle de l'Union soviétique.

La façon dont vote l'Union soviétique est une question qui, selon nous, n'est pas dépourvue d'importance et, de toutes façons, aucune question n'est dépourvue d'importance dès qu'il s'agit du Papua-Nouvelle-Guinée. Je crois savoir que cette erreur dans le communiqué de presse publié par le Centre a été due au fait que celui-ci avait été mal avisé par le Siège. J'ai parlé de cette erreur dans une déclaration que j'ai faite au Sous-Comité II du Comité spécial des Vingt-Quatre l'année dernière et mes observations, bien entendu, ont été inscrites dans le compte rendu de la réunion. Le service d'information, cependant, n'a jamais, depuis lors, jugé nécessaire de nous faire savoir si l'erreur avait été corrigée et s'il y avait eu un texte révisé.

Nous appuyons fermement la diffusion de renseignements concernant le régime de tutelle et les Nations Unies dans les Territoires sous tutelle. En même temps, nous tenons à ce que les renseignements diffusés soient justes.

En 1971, la mission de visite a exprimé une légère inquiétude quant à la conscience qu'avaient les habitants du Papua-Nouvelle-Guinée de ce qu'étaient les Nations Unies, inquiétude due plus particulièrement à un incident qui s'était produit lors d'une réunion que la mission avait tenue à Wapenamanda. J'ai dit l'année dernière que je ne croyais pas que cet incident reflétait la situation générale régnant au Papua-Nouvelle-Guinée. Si l'on faisait une enquête, avec statistiques à l'appui, je ne serais pas surpris d'apprendre que, dans l'ensemble, la conscience de ce que sont les Nations Unies en tant qu'organisation qui réalise des choses concrètes est égale, dans l'ensemble de la population du Papua-Nouvelle-Guinée, à celle de bien des communautés australiennes ou à celles d'autres pays membres de ce conseil, et peut-être même plus profonde.

M. Ashwin (Australie)

Le peuple du Papua-Nouvelle-Guinée a la possibilité de voir les Nations Unies à l'oeuvre de bien des façons qui échappent à nos populations et à celles des autres pays membres du Conseil et ce, grâce aux missions de visite, d'équipes consultatives, de projets financés par les Nations Unies, par la présence d'experts dans de nombreux secteurs, par le travail du Centre d'information, par la création, maintenant, d'un bureau du PNUD au Papua-Nouvelle-Guinée et par le fait que le Gouvernement du Papua-Nouvelle-Guinée cherche de manière positive à éveiller l'intérêt à l'égard des Nations Unies et à diffuser les renseignements les concernant. Le fait que le Papua-Nouvelle-Guinée soit maintenant membre associé de la CEAEO, de la Banque asiatique de développement, de l'Organisation mondiale de la santé et, dans un proche avenir, devienne, nous l'espérons, membre associé d'autres organisations internationales, avive davantage encore cet intérêt.

Peut-être faut-il se rappeler par-dessus tout que le Papua-Nouvelle-Guinée est sur le point de devenir une nation indépendante. Sa population est de plus en plus consciente de ce fait et, pour un pays neuf, l'un des éléments passionnants de l'indépendance est la possibilité de devenir membre des Nations Unies. Je ne crois pas exagérer en disant que l'intérêt porté aux Nations Unies et la conscience de ce qu'est cette organisation sont très répandus au Papua-Nouvelle-Guinée, si l'on considère la nature et les caractéristiques du pays. La mission de visite de cette année qui, elle-même, bien entendu, a joué un rôle important dans la diffusion des renseignements concernant les Nations Unies, a constaté, partout sur son passage, que l'on savait d'où elle venait et dans quel but elle était venue. Certains ont été plus réceptifs que d'autres; certains étaient plus au courant que d'autres; mais partout - depuis le village côtier de la région de Bougainville jusqu'à Chimbu ou les Hautes terres du sud, où des réunions politiques ont été tenues - tout le monde savait ce qu'était la mission, avait une idée de ce que représentaient les Nations Unies et espérait que la mission pourrait aider la population de différentes manières.

Lorsque j'ai parlé à la Quatrième Commission, l'année dernière, sur le Papua-Nouvelle-Guinée, j'ai évoqué cette question de la diffusion des renseignements concernant les Nations Unies et j'ai dit à cette commission que les membres

M. Ashwin (Australie)

Papuans-Néo-Guinéens de notre délégation à l'Assemblée - et dans cette délégation se trouvaient deux membres de la dernière Chambre d'assemblée - veilleront à ce qu'une large publicité soit donnée aux débats des Nations Unies sur le Papua-Nouvelle-Guinée lors de leur retour dans le pays.

C'est bien ainsi que les choses se sont passées. Les termes de la résolution de l'Assemblée générale de l'année dernière sur le Papua-Nouvelle-Guinée et l'appui que cette résolution a reçu ont fait l'objet d'une large publicité.

Pour les discussions de cette année au Conseil de tutelle, l'administration se propose d'agir de la façon suivante :

Premièrement, présenter un rapport du Représentant spécial et des Conseillers spéciaux au Conseil exécutif de l'administrateur, avec les commentaires du Conseil exécutif de l'administrateur sur ce rapport et sur le rapport du Conseil de tutelle qui sera ensuite diffusé dans la presse;

Deuxièmement, soumettre à la Chambre d'assemblée un rapport sur les travaux du Conseil de tutelle, rapport rédigé par MM. Rea et Parao, qui ont assisté à la session du Conseil cette année;

Troisièmement, distribuer dans les écoles une feuille de nouvelles spéciales qui contiendra un résumé approprié du rapport du Conseil et des rapports sur les travaux du Conseil, rapports rédigés par les membres papuans-néo-guinéens de notre délégation; cette feuille contiendra aussi des renseignements sur les Nations Unies et sur la manière dont cette organisation favorise le bien-être des habitants du Papua-Nouvelle-Guinée.

Si je comprends bien, nous avons inscrit ce point à notre ordre du jour, pour faire en sorte que les membres du Conseil soient en mesure de s'assurer que la population d'un Territoire sous tutelle donné a toutes les possibilités de savoir ce qu'est la tutelle et de savoir quelles sont les obligations de l'Etat qui administre ce territoire.

Je crois que ce que je viens de dire, ce qui a été dit dans ce conseil, dans le passé par les représentants de l'Australie, et ce qui est dit ici par les Papuans-Néo-Guinéens, devrait convaincre les membres du Conseil que nous coopérons bien avec les Nations Unies elles-mêmes, par l'intermédiaire de ses institutions au Papua-Nouvelle-Guinée, en un effort intense pour diffuser ces renseignements.

M. Ashwin (Australie)

Je voudrais rappeler aux membres du Conseil ce que le Représentant spécial a déjà dit ici il y a quinze jours. Il a avisé le Conseil qu'une délégation spéciale de membres papuans de la dernière Chambre d'assemblée s'était rendue à Canberra pour discuter avec le Ministre australien des territoires extérieurs de questions concernant la situation des régions papuanes et de leur population pendant la période qui aboutira à l'autonomie et à l'indépendance. Comme il l'a dit, l'un des arguments invoqués par la délégation papuane était que le Papua a été, jusqu'à un certain point, désavantagé du fait que jusqu'à ce que cette délégation se rende à Canberra, les missions des Nations Unies, officiellement, ne s'étaient rendues qu'en Nouvelle-Guinée et n'étaient pas allées au Papua. Elle avait le sentiment que, les visites des missions des Nations Unies étant importantes et ayant une influence, le Papua avait souffert du fait qu'auparavant, les missions ne s'étaient rendues qu'en Nouvelle-Guinée.

Je vous rappelle cela car cela montre une certaine attitude vis-à-vis des Nations Unies. Mon gouvernement ne croit pas que le Papua ait été désavantagé par là car, d'une part, nous avons considéré que les recommandations des Nations Unies, dans leur ensemble, s'appliquaient à la totalité du Papua-Nouvelle-Guinée et, d'autre part, le Comité restreint de la Chambre ainsi que d'autres organes intérieurs d'investigations ont toujours visité l'ensemble du pays.

Cependant, comme les missions de visite des Nations Unies, autrefois, ne se sont rendues qu'en Nouvelle-Guinée et comme les représentants papuans ont eu le sentiment que cela les désavantageait, le Ministre des territoires extérieurs a annoncé à l'époque que l'Australie inviterait les futures missions des Nations Unies à se rendre dans l'ensemble du Papua-Nouvelle-Guinée, aussi bien dans la partie papuane du pays que dans la partie néo-guinéenne. La mission de cette année a été la première à le faire. Nous inviterons la mission de 1974 à agir de même et à venir visiter l'ensemble du pays.

J'ai rappelé aux membres du Conseil cet incident parce que je crois qu'il montre quelque chose quant à la diffusion des renseignements concernant les Nations Unies au Papua-Nouvelle-Guinée, quelque chose qui mérite d'être illustré.

M. Ashwin (Australie)

Il existe une conscience profonde de ce que sont les Nations Unies; on connaît les obligations de l'Australie envers le pays, en vertu de la Charte et de l'Accord de tutelle; il existe une intention ferme de la part du gouvernement de continuer d'encourager la diffusion des renseignements concernant les Nations Unies et notre public se révèle réceptif, intéressé et éclairé.

M. BLANC (France) : Je voudrais simplement faire quelques très brèves remarques puisque la mission de visite de 1971 avait attiré l'attention du Conseil sur un certain nombre de points concernant le Centre d'information de Port Moresby. Aussi bien le document qui nous a été distribué ce matin que la déclaration que vient de faire le représentant de l'Australie montrent que l'on a tenu le plus grand compte des observations qui avaient été faites l'an dernier.

Il est réconfortant de considérer que le Centre d'information de Port Moresby a développé ses activités considérablement dans l'année qui vient de s'écouler - ce n'est pas moi qui vous l'apprendrai, Monsieur le Président, puisque vous nous rappeliez l'autre jour que le Directeur du Centre d'information était resté avec vous pendant certaines visites de bureau.

M. Blanc (France)

Ma délégation a suivi avec un intérêt particulier le paragraphe du rapport relatif au concours qui avait été organisé avec la coopération de l'ABC, concours qui s'était étendu sur plusieurs mois. L'expérience de ma délégation est que, effectivement, il n'est rien de tel que ce genre d'exercice qui se prolonge sur une certaine durée pour informer - et informer en particulier les jeunes, car ce sont les jeunes qui comptent beaucoup dans ces cas-là - des problèmes politiques qui se posent dans le monde entier.

Ma délégation a déjà dit - elle voudrait le rappeler - qu'elle a été un peu déçue de voir que le Directeur du Centre d'information n'avait pas peut-être suivi d'aussi près que l'on aurait pu l'espérer la mission de visite que vous présidiez, Monsieur le Président. L'an dernier, des projets avaient été faits dans ce sens, et il semble que le Directeur n'ait pas pu suivre la mission, au-delà en tout cas de quelques opérations limitées. Il serait souhaitable que, lorsque dans deux ans une nouvelle mission se rendra en Papua-Nouvelle-Guinée, le Directeur du Centre soit associé à ce déplacement de façon plus étroite, car il nous semble que ce soit là la meilleure façon d'éviter l'incident qui est, cette-fois-ci, passé dans l'oubli et que rappelait le représentant de l'Australie; ce petit incident s'était passé dans les Western Highlands.

En ce qui concerne le travail fait par le Centre, un effort semble avoir été accompli pour rapprocher la documentation des réalités. Néanmoins, ma délégation voudrait rappeler ce qu'elle a dit déjà dans le passé et ce qui a été dit tout à l'heure, si je me souviens bien, par le représentant de l'Australie, c'est que le Centre d'information ne sera jamais assez réaliste et n'aura jamais assez le souci de distinguer dans une documentation qui lui a été envoyée de façon trop systématique et qui contient trop de documents inutiles pour le Papua-Nouvelle-Guinée, ceux qui peuvent réellement intéresser soit dans l'immédiat les habitants, soit au contraire les préparer à comprendre et à assumer leurs responsabilités futures. Ceci me conduit à une autre suggestion : c'est que, comme il a été souligné à plusieurs reprises au cours de notre session, la Nouvelle-Guinée est à un tournant et s'approche très rapidement de l'autonomie et plus tard de l'indépendance. Il serait sans doute utile que les techniques du Centre d'information se modifient en conséquence, que l'on ne procède pas aujourd'hui comme l'on aurait pu procéder il y a

M. Blanc (France)

cing ans. Il y a cinq ans, le problème était essentiellement de faire connaître le contrôle qu'exercent les Nations Unies en tant que structure sur l'action de la Puissance administrante. Maintenant, la tâche du Centre paraît être plutôt une tâche d'éducation. La population est bien informée du contrôle que nous avons exercé et continuons d'exercer mais, au lieu de mettre l'accent sur le mot organisation dans notre ONU, il serait bon de mettre l'accent sur le terme Nations Unies, c'est-à-dire que la documentation s'ouvrît complètement au reste du monde, s'intéressât aux activités économiques, sociales, d'environnement et autres des Nations Unies plus qu'exclusivement à des activités politiques - qui ne sont pas inutiles - que, d'autre part, on profite de ce que le Centre est maintenant bien équipé pour informer le public des Nations Unies, c'est-à-dire du monde, et que ce centre d'information contribue à cette ouverture sur le monde extérieur sur laquelle la mission de visite de l'an dernier avait attiré l'attention et que le représentant spécial aussi bien que le représentant de l'Australie nous ont dit être une des préoccupations majeures de l'Autorité administrante.

Voilà donc, je crois, deux suggestions qui n'empêchent pas de louer ce qui a été fait : premièrement, choisir avec plus de soin les documents qui doivent être reçus et ceux qui ne doivent pas l'être, ceux qui doivent être reçus rapidement et ceux qui peuvent parvenir par mer; d'autre part, ouvrir l'esprit des habitants non pas tellement aux structures de l'Organisation - il faut qu'ils les connaissent, mais ce n'est plus maintenant l'essentiel - mais aux activités constructives de l'Organisation, à la vie des nations et pas seulement de l'Organisation des Nations Unies.

Nous avons peu parlé de ce qui se fait dans le territoire de la Micronésie puisque les activités d'information en Micronésie viennent de ce continent. Les suggestions que je viens de faire pour la Nouvelle-Guinée restent valables, je crois, pour les territoires du Pacifique. C'est que, là encore, on s'approche de la fin de la tutelle et, là encore, par conséquent, une certaine modification des techniques serait souhaitable de façon à utiliser en quelque sorte les Nations Unies comme un des éléments de l'éducation politique de la population.

M. Blanc (France)

Voici les quelques suggestions que je voulais faire, mais je voudrais répéter en terminant cette petite intervention qu'il est réconfortant de voir que le rapport reçu cette année n'est pas seulement une répétition de ce qui s'était passé les années antérieures, mais marque très nettement une volonté de progrès aussi bien de la part de nos organismes des Nations Unies que de la part de leurs partenaires des deux autorités administrantes.

M. SAFRONCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Comme on peut le voir dans le rapport du Secrétaire général portant sur la période juin 1971-juin 1972, dans l'ensemble, un travail assez considérable a été effectué en vue de diffuser l'information. Naturellement, le rapport ne précise pas de façon parfaitement claire la façon dont les publications de l'ONU ont été diffusées dans les divers territoires. Il y a simplement une liste donnée en annexe des publications des Nations Unies qui ont été diffusées dans les deux territoires, c'est-à-dire les îles du Pacifique et le Papua-Nouvelle-Guinée.

Toutefois, nous ne voyons pas comment la diffusion de ces publications a été faite dans chacun des territoires. Au cours de la session actuelle du Conseil de tutelle, les membres des délégations et ceux de la mission de visite ont vu les populations des territoires sous tutelle et ont pu se faire une idée claire du régime de tutelle. Il en résulte que l'on devrait concentrer davantage d'attention à l'éducation politique des territoires sous tutelle, insistant davantage sur l'élément qualitatif, c'est-à-dire sur une information plus complète des populations dans le domaine de la décolonisation, sur le régime de tutelle, etc.

Dans l'ensemble, nous sommes d'accord sur les propositions et les conclusions du rapport. Je voudrais attirer l'attention sur le fait que le document intitulé "Rapport du Secrétaire général sur la diffusion de l'information" a été distribué aux membres du Conseil avec un certain retard. Ce n'est, en fait, que ce matin qu'il a été distribué aux délégations qui n'ont guère eu le temps de l'étudier suffisamment.

La documentation de la Puissance administrante est, en général, publiée assez tardivement malgré le règlement intérieur du Conseil de tutelle. Ce retard est aussi la caractéristique des documents publiés par le Secrétariat. Nous espérons que cet obstacle sera éliminé à l'avenir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : S'il n'y a pas d'autres observations sur ce point de l'ordre du jour, je suggère que le Conseil prenne acte du rapport du Secrétaire général. Je n'entends pas d'objections.

Il en est ainsi décidé.

COOPERATION AVEC LE COMITE POUR L'ELIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Les représentants se rappelleront qu'à la trente-septième session, le Conseil de tutelle avait décidé de transmettre au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale les rapports annuels des Autorités administrantes, les rapports du Conseil à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité ainsi que les renseignements sur les mesures prises par le Conseil sur les pétitions relatives à la discrimination raciale.

Conformément à la décision du Conseil, le Secrétariat transmettra au Comité, dès qu'il les recevra, les rapports annuels des Autorités administrantes ainsi que des exemplaires des rapports du Conseil de tutelle à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité.

En ce qui concerne la communication au Comité de pétitions examinées par le Conseil à sa présente session, je suggérerai que, conformément à la pratique adoptée au cours des deux dernières années, le Conseil autorise le Président à lui proposer, à une des séances ultérieures de cette session, celles des pétitions qui ont trait à la discrimination raciale.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Conseil adopte cette décision.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil va maintenant porter son attention sur les résolutions de l'Assemblée générale 2783 (XXVI) et 2784 (XXVI), du 6 décembre 1971.

Ainsi que les représentants le savent, à sa vingt-sixième session, l'Assemblée générale a été saisie du rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, paru dans le document intitulé "Assemblée générale, Documents officiels, Vingt-sixième session, Supplément No 18 (A/8418)".

Au paragraphe 7 du dispositif de la résolution 2783 (XXVI), l'Assemblée générale :

Le Président

"Appelle l'attention du Conseil de tutelle et du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sur le rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et les prie de prendre les mesures voulues, dans le cadre de leur mandat et dans leurs domaines respectifs d'activité, telles qu'elles sont indiquées dans les parties pertinentes du rapport".

Au paragraphe 2 de la Partie III de sa résolution 2784 (XXVI), l'Assemblée générale :

"Fait siennes les opinions et recommandations formulées par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale dans ses décisions 3 (IV), 4 (IV) et 5 (IV)".

Au paragraphe 1 de la section III de la section 5 (IV) - qui apparaît à la page 47 du rapport que nous examinons - le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale recommandait que le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et le Conseil de tutelle, dans leurs domaines respectifs d'activité, invitent la Puissance administrante intéressée à fournir des renseignements sur un certain nombre de questions ayant trait à la mise en application des principes et des objectifs de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, qui sont énumérées dans le rapport du Comité.

Quelqu'un désire-t-il prendre la parole sur cette question?

S'il n'y a pas de commentaires, je proposerai que le Conseil invite les Puissances administrantes intéressées à inclure dans leurs rapports annuels les renseignements sur les questions énumérées dans la partie pertinente du paragraphe 1, section III, décision 5 (IV) du rapport du Comité.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale contient une autre recommandation au Conseil de tutelle. Au paragraphe 3 de la section III de la décision 5 (IV) - qui apparaît à la page 49 du rapport - le Comité stipule que :

"Le Conseil de tutelle devrait prier la prochaine mission de visite qui se rendra dans ~~les Territoires~~ sous tutelle des Samoa américaines et du Papua et dans le ~~Territoire~~ sous tutelle de la Nouvelle-Guinée de recueillir des informations sur les mesures législatives, judiciaires, administratives et autres prises par l'Autorité administrante pour appliquer les principes et réaliser les objectifs de la Convention et de transmettre ces informations au Comité".

Quelqu'un désire-t-il faire des commentaires sur cette question?

S'il n'y a pas de commentaire, je proposerai que le Conseil décide de prendre acte de cette demande du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et de l'étudier comme il convient, au moment où le Conseil de tutelle décidera d'envoyer une mission de visite dans un Territoire sous tutelle.

Il en est ainsi décidé.

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le mercredi 14 juin, à 10 h 30.

La séance est levée à 11 h 30.